



Nouveauté 2024

Intervenir en tant que professionnel de l'aide à domicile en colocation inclusive

INTERVENIR EN HABITAT INCLUSIF

ACCOMPAGNER AUTREMENT

Les services autonomie à domicile (SAD) sont des acteurs essentiels de l'écosystème de l'habitat inclusif.

En effet, ils permettent aux personnes en situation de handicap ou âgées de vivre de manière autonome tout en bénéficiant d'un soutien adapté à leurs besoins. En favorisant l'autonomie, ce service renforce la confiance en soi des individus et leur permet de participer activement à la vie sociale et partagée.

Cependant, intervenir en habitat inclusif demande aux professionnels d'adapter leur posture afin de s'intégrer dans un écosystème complexe, différent du domicile individuel ou de l'institution médico sociale.

- Comment intervenir dans un domicile où les habitants vivent à plusieurs, à la fois chez eux et à la fois chez les autres ?
- Comment intervenir en équipe là où le métier d'AES, AVS, ADV est souvent un face à face en solo avec le bénéficiaire ?
- Comment cerner les limites entre une prestation fournie par une équipe médico sociale et un lieu de vie de droit commun partagé à plusieurs ?



Les clés pour comprendre et réussir l'accompagnement des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap dans un habitat inclusif



Intervenir en tant que professionnel de l'aide à domicile en colocation inclusive



Public cible

Professionnel de l'aide à domicile (notamment AVS, AES, AMP, ADV, AVDF, TISF,...), Responsable de secteur.



Prérequis

Aucun



Durée

2 jours en présentiel (14 heures) +
1/2 journée en distanciel



Coût

990€

Prise en charge possible par les OPCO et France Travail

Objectifs de la formation

- Comprendre ce qu'est un habitat inclusif et ses spécificités
- S'approprier les valeurs de l'habitat inclusif pour les intégrer à son accompagnement et y adapter sa posture professionnelle
- Comprendre son rôle et ses limites au sein de l'habitat inclusif
- Savoir communiquer et coopérer avec des acteurs pluridisciplinaires au service des habitants
- Appréhender les situations complexes et les résoudre en équipe

Méthodes pédagogiques utilisées

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Partages d'expérience
- Ateliers de réflexion en sous-groupe
- Groupes de 10 personnes maximum
- Remise d'un classeur avec outils pédagogiques
- Accès à un espace extranet en ligne
- FAQ et évaluation en fin de formation
- Co-développement et bilan post-formation

Aptitudes développées

- Comprendre les différences entre l'Habitat Inclusif, le domicile individuel et l'établissement.
- Identifier les différents acteurs de l'habitat inclusif et comprendre les enjeux de chacun.
- Maîtriser son rôle et ses limites d'intervention dans une logique d'autodétermination.
- Comprendre l'enjeu d'une responsabilité collective.
- Transmettre et coordonner les actions avec les autres acteurs de l'habitat inclusif

Nos prochaines dates de formation

- 30 et 31 janvier 2025

- 19 et 20 juin 2025

Devis sur demande pour de la formation en intra à partir de 6 personnes

11 rue Paul Déroulède 68100 MULHOUSE



Intervenir en tant que professionnel de l'aide à domicile en colocation inclusive

Programme de la formation

1^{ère} journée :

- Comprendre l'habitat inclusif
 - Une 3^{ème} voie entre domicile et institution
 - Appréhender les spécificités d'une vie chez soi avec les autres
- L'autodétermination des habitants et leur choix de partage :
 - Domicile en colocation ou en habitat regroupé
 - Aide humaine mutualisée totalement ou partiellement
 - Animation de la vie sociale
- Rôle et responsabilités des intervenants au service des habitants :
 - Le représentant du projet d'habitat inclusif
 - L'animateur coordinateur / coordinateur de vie sociale et partagée
 - Le gestionnaire locatif et le budget de l'habitat
 - L'implication nécessaire des aidants et familles
 - Les bénévoles et l'ancrage local dans la cité
 - Le soin et les intervenants para- et médicaux
- L'aide à domicile : un travail d'équipe qui s'organise autour d'un collectif d'habitants
 - Les compétences techniques et comportementales requises
 - Se mettre d'accord et se coordonner entre aides à domicile
 - L'organisation des tâches lors d'une présence 24/24 dans l'habitat
 - La responsabilité collective et le rôle du chef d'équipe le cas échéant
 - Le partage des pratiques et la régulation interne



2^{ème} journée :

- Les modes de coopérations entre intervenants pluridisciplinaires
 - Rendre compatibles le projet individuel (SAD) et le projet de vie partagée
 - Les risques de glissements de tâches
 - Les limites d'interventions et de responsabilité de l'aide à domicile
 - La transmission et la coordination avec les autres acteurs de l'habitat inclusif
 - Qui décide quoi ? L'absence de hiérarchie entre les intervenants
 - Les instances de régulation et de médiation de l'habitat inclusif
- La vie quotidienne et la gestion des situations complexes (jeux de rôles autour d'exemples concrets)
 - Accueillir et accompagner un nouvel habitant
 - Le domicile des habitants n'est pas une mini-structure
 - L'animation de la vie sociale et partagée pour un collectif d'habitants
 - La gestion du budget partagé et du budget individuel des habitants fragilisés
 - La responsabilité du suivi médical, des soins de nursing et la gestion des médicaments, les cas d'urgences
 - Quand la vie en collectif pose question : les troubles du comportement des habitants
 - Vol, maltraitance et événements indésirables que faire ?
 - La gestion du décès d'un habitant

Visio co-développement :

- Bilan pédagogique 1 mois après la formation en visio-conférence avec le collectif des apprenants
- Partage d'expérience sur les réussites « terrain » depuis la formation et les points de progrès identifiés
- Séance d'intelligence collective avec résolution d'un cas pratique présenté à l'ensemble des apprenants